



DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP CS au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un Chef du Département audit interne.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Disposant d'un diplôme supérieur Bac +4 minimum.
- Ayant une expérience de 5 ans minimum dans le domaine de l'audit, à compter de la date d'obtention du diplôme exigé.





Article 3 : Rattaché au directeur de l'AREP, les principales missions attribuées au poste de Chef du Département audit interne se présentent comme suit :

- A. Mettre en place un dispositif de contrôle interne**
- B. Etablir la cartographie des risques.**
- C. Définir un plan d'audit financier et opérationnel pour l'AREP**
- Définir un plan annuel d'audit financier et opérationnel pour les entités de l'AREP et le faire valider par le directeur de l'AREP ;
 - Veiller au bon déroulement du plan annuel d'audit.
- D. Réaliser des missions d'audit conformément au plan d'audit arrêté**
- Contrôler la pertinence des procédures ;
 - Vérifier l'adéquation du fonctionnement des entités avec les procédures et normes en vigueur ;
 - Contrôler la régularité de la comptabilité de l'Agence par rapport à la législation et aux normes en vigueur ;
 - Contrôler la véracité des résultats financiers ;
- E. Rédiger des rapports d'audit interne pour chaque mission menée**
- Décrire les missions et les actions d'audit réalisées ;
 - Attester des régularités et faire remonter les anomalies, les écarts et les actes de gestion non conformes aux procédures et à la législation en vigueur ;
 - Définir des recommandations d'actions correctives et préventives visant à mettre en place ou améliorer les procédures et les systèmes de gestion ;
- F. Suivre la mise en place des recommandations préconisées**
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations ;
 - Contrôler la qualité et la véracité de la mise en œuvre des actions préconisées
- G. Assurer l'amélioration continue des méthodes d'audit**
- Assurer l'amélioration continue des méthodes d'audit opérationnel et financier et mettre en place des évolutions réglementaires relatives à l'audit.





Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat(e) pour le poste concerné.

Article 5 : Les candidatures pour le poste de Chef du département audit interne doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 31/05/2022.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.

Casablanca, le 17/05/2022

Mustapha AMRANI
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Casablanca - Settat

